

**AR Prefecture**

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Laurent-du-Var   
P O R T E D E F R A N C E

N° Siret : 21 060 123 300 302

Poste comptable de Saint-Laurent-du-Var

# Le Compte Administratif 2021

## Note de présentation

(Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2022)



**SOMMAIRE :**

- I – Le cadre général
- II – La présentation synthétique
- III – La section de fonctionnement en détail
- IV – La section d'investissement en détail
- V – L'encours de dette

\*\*\*\*\*

**I - Le cadre général**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif 2021 du budget de la Commune a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire présenté le 17 février 2021
- le budget primitif approuvé le 08 avril 2021
- les trois décisions modificatives 2021 adoptées le 30 juin 2021, le 13 octobre 2021, le 8 décembre 2021

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles et pluriannuelles avec les ACP-Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Contrairement au budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les réalisations de l'exercice, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées.

Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présentation de ce compte administratif 2021 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles.

## II – La présentation synthétique

Si l'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, y compris du point de vue budgétaire avec des pertes de recettes mais également des dépenses non réalisées, l'exercice 2021 aura été celui d'un progressif retour à la normale dans le fonctionnement des services municipaux.

La bonne santé financière de la ville a permis d'amortir le choc de la première année de pandémie tout en mettant en place de nombreuses mesures d'accompagnement et de soutien en faveur des familles laurentines et de mesures adaptées envers les acteurs économiques.

Par ailleurs, la stratégie financière de maîtrise des charges (poursuite du plan d'économie) et d'optimisation des ressources a été poursuivie. Aussi, au titre de 2021, on constate un montant total dépenses de fonctionnement réalisé en légère baisse (-0.10%) et une progression des recettes de plus de 8 %.

Cette année aura également été fortement marquée par la réforme fiscale et la suppression totale de la taxe d'habitation.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2021 conforte la municipalité dans ses choix de gestion. La situation financière de la ville est largement assainie et continue de s'améliorer, en témoigne la progression continue de l'épargne. Le remboursement de la dette est couvert par l'épargne.

Analyse	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	43 141 991,04	44 131 562,72
Dépenses de fonctionnement courant	39 092 821,50	39 038 058,41
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 049 169,54</b>	<b>5 093 504,31</b>
Résultats financiers	-988 125,69	-939 110,43
Résultats exceptionnels	126 755,68	-2 175,88
<b>Epargne brute</b>	<b>3 187 799,53</b>	<b>4 152 218,00</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	2 292 453,67	2 521 448,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>946 806,35</b>	<b>1 630 770,00</b>

### L'épargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et



**AR Prefecture**

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette.

En 2021, les recettes de fonctionnement ayant progressé de manière plus importante que les dépenses, le niveau d'épargne brute s'est, une nouvelle fois, amélioré.

	2020	2021	Progression
<b>Epargne Brute</b>	3 187 799 €	4 152 218 €	964 419 € soit +30.26 %

Les équilibres budgétaires sont donc assurés. La commune peut ainsi poursuivre ses objectifs sans augmentation d'impôts, rendre un service public de qualité, poursuivre sa politique d'investissement.

Cependant, les marges de manœuvre pour répondre aux forts besoins d'investissement restent sensibles au moindre choc conjoncturel (réforme fiscale, baisse des dotations, inflation, remontée des taux d'intérêt). Les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, ...) obligent donc à la prudence. C'est la ligne de conduite que tient la municipalité depuis plusieurs années.

Au terme de l'exercice 2021, les résultats sont conformes à ceux figurant dans le compte de gestion du comptable public.

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	8 388 891,38	8 343 993,48	44 680 959,98	46 976 742,07	53 069 851,36	55 320 735,55
Résultats de l'exercice	44 897,90			2 295 782,09		2 250 884,19
Résultats reportés	24 709,68			2 100 000,00		2 075 290,32
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>69 607,58</b>			<b>4 395 782,09</b>		<b>4 326 174,51</b>
Restes à réaliser	1 487 285,15	520 398,00			1 487 285,15	520 398,00

Des résultats très satisfaisants et en progression malgré une période tendue :

<u>Exercice</u>	<u>Résultat de fonctionnement</u>	<u>Variation en %</u>
2020	4 232 693.46 €	
2021	4 395 782.09 €	3.85 %

Comme évoqué précédemment, la préparation du débat d'orientations budgétaires pour 2021 traduisait l'inquiétude liée d'une part, aux incertitudes sur les mesures nationales et d'autre part, à l'impact de l'effet COVID19. La stratégie financière adoptée portait sur des bases prudentes tout en poursuivant la continuité des activités et des projets engagés.

#### La confirmation d'une gestion financière saine et maîtrisée

Ce compte administratif démontre que le redressement financier de la ville se poursuit. En 2021, Les recettes de fonctionnement ont augmenté fortement et les charges sont maîtrisées. L'épargne brute (4.5 millions d'euros) progresse (+1millions d'euros) et couvre intégralement le remboursement de la dette (2.5 millions d'euros).



## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

Cette progression de l'épargne brute permet d'améliorer significativement le financement de l'investissement. Ainsi, l'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) passe de 946 806 euros à 1 630 770 euros, son plus haut niveau depuis 2018.

Il s'agit là d'un élément clé témoignant d'une gestion saine et adaptée des finances de la ville.

Des dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 5 686 295.31 € financées par les habituelles ressources d'investissement (subventions, FCTVA) et par la réalisation de 2,584 millions d'euros de cessions. Le recours à l'emprunt sur l'exercice a été de 700 000 euros.

L'endettement a donc encore diminué en 2021 et a été ramené à 37.9 millions d'euros. La capacité de désendettement a été ramené à 9 ans (en deçà du seuil de vigilance).

### Les incertitudes invitent à la prudence

Malgré cette nette amélioration, les incertitudes qui pèsent sur le financement futur des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, future contribution au redressement des finances publiques) et ses dépenses (inflation, remontée des taux d'intérêt) obligent à la plus grande prudence et à poursuivre une gestion mesurée des deniers publics.

L'exécution du budget 2021 de Saint-Laurent-du-Var se présente comme détaillée ci-dessous :

### III – La section de fonctionnement en détail

Par comparaison avec les réalisations 2020, on constate une légère diminution des [dépenses réelles de fonctionnement](#) pour 2021, fruit d'un suivi précis et régulier du poids de nos charges.

CHAP	LIBELLE	2020	2021	Variation Mt	Variation %
011	Charges à caractère général	6 693 335,35	7 052 378,79	359 043,44	5,36%
012	Charges de personnel	25 302 736,92	25 293 356,04	-9 380,88	-0,04%
014	Atténuations de produits	810 203,72	826 199,85	15 996,13	1,97%
65	Autres charges de gestion courante	6 319 545,51	5 849 922,80	-469 622,71	-7,43%
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>39 125 821,50</b>	<b>39 021 857,48</b>	<b>-103 964,02</b>	<b>-0,27%</b>
66	Charges financières	993 256,10	939 258,44	-53 997,66	-5,44%
67	Charges exceptionnelles	32 455,41	86 299,50	53 844,09	165,90%
68	Dotations aux provisions	0,00	63 719,69	63 719,69	
	<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>40 151 533,01</b>	<b>40 111 135,11</b>	<b>-40 397,90</b>	<b>-0,10%</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 579 038,41	4 569 824,87	2 990 786,46	1,89%
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>1 579 038,41</b>	<b>4 569 824,87</b>	<b>2 990 786,46</b>	<b>1,89%</b>

TOTAL	41 730 571,42	44 680 959,98	2 950 388,56	1,79%
-------	---------------	---------------	--------------	-------

### 2021 - Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : Charges de personnel, Achats de fournitures : Papeterie, mobilier..., Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus..., Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes..., Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux..., Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers, dotations aux amortissements et aux provisions, Indemnités des élus, etc...



## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE  
Reçu le 06/07/2022  
Publié le 06/07/2022

Les dépenses de fonctionnement arrêtées au 31/12/2021 s'élèvent à 44 680 959.98 € dont 40 111 135.11 € de dépenses réelles et 4 569 824.87 € de dépenses d'ordre comptable.

*Les dépenses réelles de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 95.4% du budget total voté.*

La comparaison par rapport à N-1 est malgré tout altérée du fait de la crise sanitaire.

**Le chapitre 011 - charges à caractère général**, on constate une progression sur ce poste par rapport à l'exercice antérieur de l'ordre de 5% qui se justifie par une reprise de l'activité des services et de certaines manifestations qui avaient fait l'objet d'annulations au titre de 2020 en raison de la crise sanitaire.

Quelques exemples :

Libellés	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation Mt	Variation %
6042 – achats de prestations de services – reprise des séjours centres de loisirs mercredi-vacances scolaires, sortie des élèves,...	40 773.88	70 348.60	37 575.12	+ 92.16 %
60623 – alimentation des cantines scolaires – reprise de l'activité éducative et de restauration scolaire et l'augmentation significative de la part du bio dans les repas	675 829.78	871 958.76	196 128.98	+ 29.02 %
611 – contrat de prestations de services	1 315 307.47	1 423 186.54	107 879.07	+ 8.20 %
6232 – fêtes et cérémonies – reprise des manifestations annulées en 2020	207 460.51	372 445.14	164 977.60	+ 79.52 %
6247 – transports collectifs - Hausse principalement liée à la reprise des activités scolaires, péri et extra-scolaire, sportives	52 234.81	112 656.51	59 421.70	+ 111.62 %

En revanche, le plus gros poste budgétaire que représente la masse salariale – **charges de personnel, chapitre 012**, diminue de 0.04% en tenant compte des mesures inscrites au budget (GVT-Glisement Vieillesse Technicité et prime exceptionnelle Covid19, ainsi que les mesures mises en œuvre pour garantir le respect des protocoles sanitaires (recrutements pour le remplacement des agents absents), signe d'une maîtrise accrue des charges de personnel qui reste toujours une priorité communale en matière de ressources humaines.

**Le chapitre 014 « atténuations de produits »** enregistre principalement la dépense relative à la pénalité SRU pour un montant de 437 553.72 € (477 934.10 € en 2020), au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 210 077 € (216 435 € en 2020) ainsi que le reversement sur forfait post-stationnement à la Métropole NCA pour 160 781.13 € (115 262.62 € en 2020).

Par rapport aux réalisations 2020, on constate une hausse sur ce poste de 1.98 %, détaillée ainsi qu'il suit :

SRU	2020	2021	Variation montant
SRU	477 934	437 554	-40 380.00
FPIC	216 435	210 077	-6 358.00
Reversement forfait post-stationnement	115 262	160 781	+45 519.00
Restitution sur dégrèvement THSM	572	17 788	+17 216.00

AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » diminue de 7.43%

6 319 545.51 €	5 849 922.80 €	- 469 622.71 €	-7.43 %
----------------	----------------	----------------	---------

La contribution financière 2021 versée au SDIS « service départemental d'incendie et secours » est restée stable (1 478 389€).

La subvention de la commune au CCAS a également diminué de 135 000 € en raison de la baisse d'activité liée au COVID qui a permis au CCAS de terminer l'exercice 2020 avec un résultat excédentaire et par conséquent, un besoin moins important de participation financière de la commune.

Le montant du soutien aux associations passe de 2 561 866 € en 2020 à 2 340 184 € en 2021 (l'activité des associations notamment sportives en 2021 a été freinée par la crise sanitaire, moins de besoins donc des excédents qui ont permis de réduire le montant de la subvention sur 2021). En revanche, l'engagement de la municipalité dans l'accompagnement des associations reste toujours aussi fort.

**Au chapitre 66, on retrouve les charges financières (-5.44%)** qui sont en constante diminution depuis 2014. Sont imputés sur ce poste essentiellement les intérêts de la dette qui s'amortissent annuellement.

En 2021, la ville a remboursé 954 142.18 € d'intérêts (1 000 957.13 € en 2020, 1 026 829.96 € en 2019).

**Les charges exceptionnelles** imputées au **chapitre 67** concernent principalement les coupons-sports (le principe : faciliter l'accès au sport aux jeunes laurentins de famille modeste en réduisant le coût des inscriptions au sport) pour 5 826 €, les titres annulés sur exercices antérieurs (par exemple : régularisations sur loyers et charges suite aux aides apportées par la municipalité)

**Les dotations pour provisions** : 63 719.69 € pour faire face aux risques contentieux et aux créances irrécouvrables.

**Les opérations d'ordre budgétaire** 4 569 824.87 € sont composées des dotations aux amortissements et des écritures de sorties d'actifs suite aux cessions d'immobilisations et aux écritures de constatation de plus ou moins-values sur ces biens.

En conclusion, les dépenses réelles de fonctionnement se soldent par une baisse de 0.10 %.

### 2021 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2021 sont arrêtées à 46 976 742.07 € dont 46 795 594.91 € de recettes réelles et 181 147.16 € de recettes d'ordre.

### Des recettes réelles de fonctionnement très dynamiques (+8.06%)

Il est à noter une progression conséquente des recettes de fonctionnement sur l'exercice.



## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 8,06 % avec pour l'essentiel, une forte hausse constatée de plus de 48%, sur les produits des services et du domaine (+1.2M€), sur les droits d'enregistrements et de mutation très dynamiques cette année encore et par la perception de produits exceptionnels de +2.5 millions d'euros liés à la cession du terrain du « Jaquon ».

CHAP	LIBELLE	2020	2021	Variation Mt	Variation %
013	Atténuations de charges	721 388,83	831 046,63	109 657,80	15,20%
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 491 399,08	3 710 924,56	1 219 525,48	48,95%
73	Impôts et taxes	32 945 613,62	34 274 829,71	1 329 216,09	4,03%
74	Dotations et participations	6 200 135,63	4 531 876,36	-1 668 259,27	-26,91%
75	Autres produits de gestion courante	673 452,64	732 745,93	59 293,29	8,80%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>43 031 989,80</b>	<b>44 081 423,19</b>	<b>1 049 433,39</b>	<b>2,44%</b>
76	Produits financiers	5 130,41	226,16	-4 904,25	-95,59%
77	Produits exceptionnels	159 211,09	2 668 945,56	2 509 734,47	1576,36%
78	Reprises sur provisions	110 000,00	45 000,00	-65 000,00	-59,09%
<b>Total</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>43 306 331,30</b>	<b>46 795 594,91</b>	<b>3 489 263,61</b>	<b>8,06%</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	206 933,58	181 147,16	-25 786,42	-0,12%
<b>Total</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>206 933,58</b>	<b>181 147,16</b>	<b>-25 786,42</b>	<b>-0,12%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>43 513 264,88</b>	<b>46 976 742,07</b>	<b>3 463 477,19</b>	<b>7,93%</b>

### Les principales recettes réelles de la section de fonctionnement

Composées pour l'essentiel des produits relatifs :

- aux services rendus à la population (restauration scolaire, temps d'activités périscolaires, piscine, théâtre, conservatoire municipal, marchés forains, ...),
- aux impôts et taxes perçus par la Commune (produits de la fiscalité ménage TH et TFB-TFNB, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine versées par la METROPOLE NCA, les taxes sur les pylônes, sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour pour la dernière année, la taxe sur les droits de mutation...),
- à la dotation globale de fonctionnement ou DGF versée par l'Etat, de participations et subventions CAF, Région, Département,...
- aux cessions patrimoniales

**Le chapitre 013 « atténuations de charges » 831 046.63 €** en hausse de 109 657.80 € soit + de **15.2 %** par rapport à 2020 (721 388.83 €) principalement sur le poste de remboursement des Indemnités Journalières Maladies de l'assurance statutaire GRAS SAVOYE.

### Le chapitre 70 « produits des services, du domaine » +48.95 % par rapport à 2020

2019 = 3 771 148 €                      2020 = 2491 399 €                      2021 = 3 710 924.56 €

Des produits des services et du domaine particulièrement touchés par les différents confinements et ruptures d'activité en 2020, sont quasiment revenus à leur niveau d'avant crise.





**AR Prefecture**

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

Le chapitre 73 « impôts et taxes » – des produits de fiscalité qui progressent globalement de +4.03%

➤ **compte 73111- les produits de la fiscalité locale +4.09%**

2019 = 21 593 486 €    2020 = 22 109 418 €    2021 = 23 163 750 €

Des recettes fiscales marquées par la réforme de la fiscalité locale et qui après neutralisation du montant de la compensation de l'Etat au titre des exonérations de la taxe d'habitation de l'ordre de 900 000 € (auparavant imputée au chapitre 74) demeurent quasiment stables sur cet exercice.

	2020	2021
73111 – produits fiscalité directe	22 109 418 €	23 013 092 €
74835 – Compensation sur exonérations de taxe d'habitation	905 168 €	0 €
<b>TOTAL perçu</b>	<b>23 014 586 €</b>	<b>23 013 092 €</b>

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	58 772 509	17.97%	10 561 420 €	6 856 310	17.97 %	1 232 079 €
Majoration résidences secondaires			578 652 €			570 608 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	59 743 274	17.80 %	10 630 469 €	59 034 193	28.42 %	16 767 658 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	189 873	18.60 %	35 316 €	180 543	18.60 %	33 581 €

**Réforme de la taxe d'habitation**

Pour compenser la suppression de la TH, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire a été transféré (d'où un taux modifié) La sous-compensation a été corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantit à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu

Coefficient correcteur de 2021 = 4 386 481 €

Une diminution des bases de Taxe foncière sur le foncier bâti constatée entre 2020 et 2021, de - 709 081 €, qui s'explique par différents facteurs :

- Réforme du mode d'évaluation des Établissements industriels en 2021 : abattement de 50%
- Réforme de la Taxe d'habitation : la redescente de la part départementale de la Taxe foncière au profit des communes a nécessité un ajustement de la base d'imposition de TFPB communale en 2021.

**Les taux votés en 2021 :****0% d'augmentation**

Après neutralisation du taux départemental transféré soit :  
**Taux communal 17.80 % + Taux départemental 10.62% = 28.42%**

9



Hôtel de Ville  
 222 Esplanade du Levant  
 06700 Saint-Laurent-du-Var  
 Standard : 04 92 12 42 42 - Fax : 04 92 12 42 43

## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE  
Reçu le 06/07/2022  
Publié le 06/07/2022

	2020	2021
Taxe d'habitation : _____	<b>17.97%</b>	
Taxe foncière bâti :	<b>17.80%</b>	<b>28.42 %</b>
Taxe foncière non bâti :	<b>18.60%</b>	<b>18.60%</b>

➤ **compte 73211 – attribution de compensation**

2020 = 6 731 946 €    2021 = 6 731 946 €

Une attribution de compensation versée par la Métropole Nice Côte d'Azur qui est stabilisée

➤ **compte 73212 – dotation de solidarité métropolitaine.** Le montant de la DSM reste figé à 534 221 €.

➤ **Compte 7336 – droits de place 48 413.65 € (+24.23%)** sur les marchés dominical, gare.

➤ **Compte 7343 – taxe sur les pylônes électriques 26 010 €. (+2.28%)**

L'imposition forfaitaire sur les pylônes (également appelée taxe sur les pylônes) est un impôt perçu au profit des communes, instauré par la loi du 10 janvier 1980, sur les pylônes électriques de haute tension.

➤ **compte 7351 – la taxe sur la consommation finale d'électricité**

2020 = 772 569.28 €    2021 = 803 155.96 € (+3.96%)

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité représente le prélèvement réalisé par les fournisseurs d'électricité sur les factures au profit des communes. Le produit perçu sur la taxe sur l'électricité apparait en légère progression.

➤ **compte 7368 – la taxe locale sur la publicité extérieure aussi appelée TLPE (281 294.94 €)** qui avait fait l'objet, en 2020, d'une exonération totale.

➤ **compte 7381 – les droits d'enregistrement et de mutation**

2020 = 2 486 393 €    2021 = 2 686 038 € +199 644.52 € (+8.03%)

La forte progression des droits de mutation observée ces dernières années confirme le dynamisme économique et l'attractivité du territoire. Les droits de mutation sont devenus une recette stratégique du panier de ressources de la commune.

**Le chapitre 74 : Les dotations et participations s'élèvent à 4 531 876.36 €,** une diminution +1.6 M€ par rapport à 2020 (6 200 135.63 €) soit une baisse de + de 26% qui résulte d'une part, du fait de la suppression de la taxe d'habitation pour laquelle les compensations de l'Etat au titre des exonérations sur la TH ne figurent plus dans ce chapitre budgétaire mais ont été intégrées au chapitre 73 « impôts et taxes » (- 905 168 € par rapport à 2020), d'autre part, par la diminution annuelle progressive de la DGF avec une perte de 128 403 € par rapport à 2020 et enfin, le versement par la CAF des aides COVID en 2020 pour les structures de petite enfance (-415 173 € en 2021) ainsi que le solde du Contrat Enfance Jeunesse – CEJ non rattaché à l'exercice (versé sur l'exercice 2022)

## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

Entre 2014 et 2017, les dotations de l'Etat envers les collectivités n'ont cessé de baisser, avec une diminution qui s'est même accentuée en 2014 avec la mise en place de la contribution au redressement des comptes publics directement prélevée sur la dotation globale de fonctionnement versée annuellement. Depuis 2018, l'enveloppe globale de dotations aux collectivités est gelée. A Saint-Laurent-du-Var, la DGF poursuit sa décroissance.

### DGF – Montant annuel notifié

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 299 675	3 398 674	2 540 643	2 009 882	1 873 466	1 695 401	1 562 519	1 434 116
-7.33%	-20,96%	-25,25%	-20,89%	-6,79%	-9.50%	-7.84%	-8.22%
-339 946 €	-901 001 €	-858 031 €	-530 761 €	-136 416 €	-178 065 €	-132 882	-128 403

Ratio DGF/population	
SLV	50.04 €
Moyenne nationale de la strate	202,00 €

Le **FCTVA** correspond à la dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour leurs équipements. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'éligibilité au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie payées par la commune.

**30 758 €** ont ainsi été versés à la commune au titre de 2021.

**Les autres participations de fonctionnement** s'élèvent pour 2021 à 129 623.51 €

Quelques exemples :

**Subventions de l'Etat :** Programme de réussite éducative politique de la Ville, dotation pour le traitement des titres d'identité, des titres sécurisés, participation pour la tenue des bureaux de votes, subventions pour les arts énergétiques et martiaux

**Subventions de l'ANS** dans le cadre de l'aisance aquatique

**Subventions de la Région** pour les colos apprenantes, le festival du polar et le festival de la parole et du livre

**Subventions du Département** au titre des aides accordées aux collectivités pour la réparation des dégâts occasionnés par les intempéries « Tempête Alex » et pour le Relais d'Assistantes Maternelles

**95 840 €** au titre des **participations des communes pour les dérogations scolaires.**

**2 715 802.91 €** pour les **prestations de service et le contrat enfance/jeunesse** ont été alloués par la CAF (2 697 429€), par la MSA (17 007 €), par l'inspection académique (365 €) pour la compensation des journées de grève, par le Conseil Régional (1 000 €) dans le cadre des ERSR ENSEIGNANTS REFERENTS pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. La CAF est de loin le principal organisme subventionneur de la commune.

Comme évoqué ci-dessus, un poste en baisse par rapport à 2020 qui s'explique par la perception en 2020 de plus de 415 173 € d'aides « exceptionnelles » pour compenser l'effet de la crise sanitaire (aides de la CAF pour les structures de petite enfance, participation de l'Etat à l'achat de masques, etc...), dispositifs qui n'ont pas été reconduits cette année.



## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

De plus, une partie des subventions perçues par les structures jeunesse et enfance sont basées sur les fréquentations de l'année n-1, sont donc en baisse.

Enfin, le solde du versement du Contrat Enfance Jeunesse pour 2021 par la CAF n'a pu faire l'objet de rattachement à l'exercice, faute de visibilité du montant restant dû.

**Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », 732 745.93 € (673 452.64 € en 2020) soit une hausse de l'ordre de 59 293.29 € (+8.81%)** On retrouve les revenus des immeubles (locataires de la commune pour 426 577.91 € et régularisations sur charges locatives pour 306 168.02 €). Les mesures d'exonération adoptées par la municipalité durant l'année 2020 ont été poursuivies en 2021 mais de manière plus mesurée.

**Le chapitre 77 : Produits exceptionnels 2 668 945.56€.** Les recettes exceptionnelles perçues par la Commune au titre de 2021 concernent principalement le produit des cessions d'immobilisation notamment la vente du terrain au Jaquon. On retrouve également les ventes de matériel informatique sur le site WEBENCHERES, les ventes de véhicules auprès de CAR ENCHERES, le remboursement d'assurance suite aux dégâts occasionnés dans nos locaux après le passage de la Tempête Alex.

**Les recettes d'ordre de fonctionnement :** Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et qui ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrés en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section ou par transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (par exemple les amortissements que l'on retrouve en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement).

En 2021, la commune a procédé aux écritures d'ordre suivantes : la comptabilisation des travaux réalisés en régie municipale (47 514.16 €) ainsi que l'amortissement de subventions d'investissement perçues pour 133 633 € (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).

Pour information : l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 inscrit au chapitre 002 s'élève à la somme de 2 100 000 €.

## IV – La section d'investissement

L'objectif du pilotage budgétaire mis en œuvre par la municipalité était également de conserver la dynamique des investissements permettant l'amélioration du quotidien des laurentins, l'attractivité et le développement du territoire.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme et contribue à accroître le patrimoine de la commune.

## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE  
Reçu le 06/07/2022  
Publié le 06/07/2022

### Financement de l'investissement

Les recettes d'investissement constatées au Compte Administratif 2021 s'établissent à 8 343 993,48 € constituées de 3 774 168,61 € d'opérations réelles et 4 569 824,87 € d'opérations d'ordre.

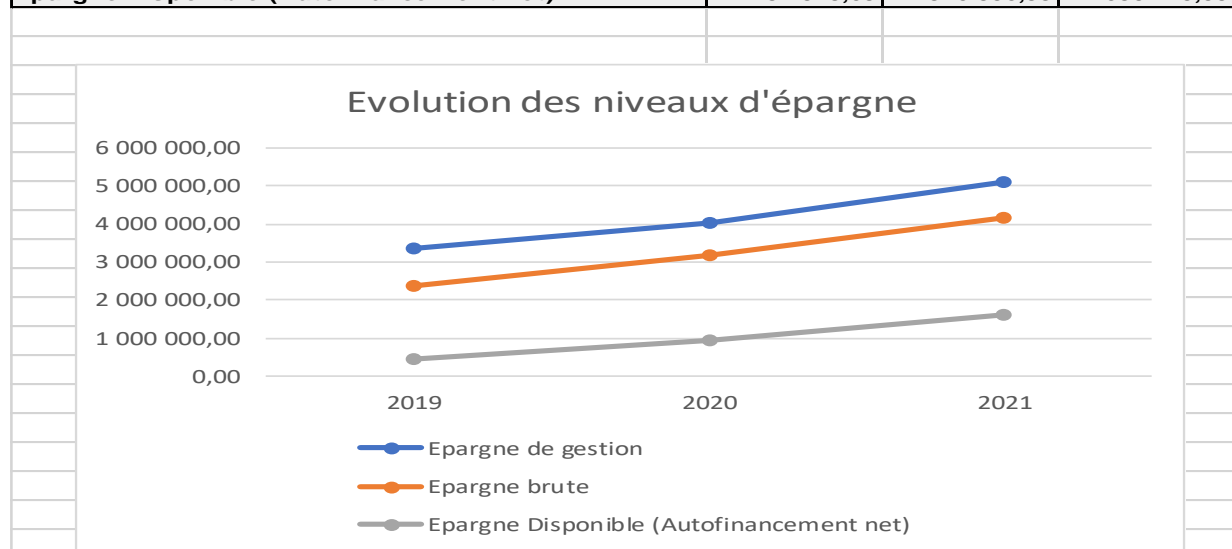
CHAP	LIBELLE	2020	2021	Variation Mt	Variation %
13	Subventions d'investissement	2 718 322,91	227 062,21	-2 491 260,70	-91,65%
16	Emprunts nouveaux	2 700 000,00	704 280,44	-1 995 719,56	-73,92%
21	Autres recettes	811,26	0,00	-811,26	-100,00%
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 419 134,17</b>	<b>931 342,65</b>	<b>-4 487 791,52</b>	<b>-82,81%</b>
10	FCTVA	713 799,00	573 425,00	-140 374,00	-19,67%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	602 931,03	2 132 693,46	1 529 762,43	253,72%
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 131,37	13 848,50	12 717,13	1124,05%
27	Autres immobilisations financières (PUP)	51 460,49	122 859,00	71 398,51	138,74%
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 369 321,89</b>	<b>2 842 825,96</b>	<b>1 473 504,07</b>	<b>107,61%</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>6 788 456,06</b>	<b>3 774 168,61</b>	<b>-3 014 287,45</b>	<b>-44,40%</b>
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 579 038,41	4 569 824,87	2 990 786,46	189,41%
041	Opérations patrimoniales	97 979,25	0,00	-97 979,25	-100,00%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 677 017,66</b>	<b>4 569 824,87</b>	<b>2 892 807,21</b>	<b>172,50%</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>8 465 473,72</b>	<b>8 343 993,48</b>	<b>-121 480,24</b>	<b>-1,44%</b>

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles d'emprunts.

Pour la troisième année consécutive, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement du capital des emprunts. L'épargne nette est donc positive.

Elle progresse même nettement en 2021, passant de 946 806 € à 1 630 770 € d'euros sous les effets de la progression de l'épargne brute (de 3,1 à 4,1 millions d'euros)

Analyse	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	43 238 091,24	43 141 991,04	44 131 562,72
Dépenses de fonctionnement courant	39 867 206,25	39 092 821,50	39 038 058,41
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 370 884,99</b>	<b>4 049 169,54</b>	<b>5 093 504,31</b>
Résultats financiers	-1 021 611,79	-988 125,69	-939 110,43
Résultats exceptionnels	39 230,89	126 755,68	-2 175,88
<b>Epargne brute</b>	<b>2 388 504,09</b>	<b>3 187 799,53</b>	<b>4 152 218,00</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	1 986 700,09	2 292 453,67	2 521 448,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>451 043,69</b>	<b>946 806,35</b>	<b>1 630 770,00</b>



## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE  
Reçu le 06/07/2022  
Publié le 06/07/2022

Les recettes d'investissement sont composées pour l'essentiel :

**De subventions** d'investissement perçues (227 026.21 €) pour le financement des équipements, avec principalement, les contributeurs suivants :

La Région a attribué par le biais du Fonds Régional Aménagement du Territoire versé au titre de l'équipement « LA VILLA » un montant de 107 488.22 € ainsi qu'une subvention pour la plantation d'arbres au « Jaquon » pour la somme de 23 295.27 €

Le Département a financé l'acquisition de matériel de Police pour 678 €

La CAF a participé à hauteur de 80 % à l'achat d'un véhicule pour le service ANIMATION pour 16 534 €

La Métropole a contribué au projet du square Bènes à hauteur de 79 052 €

Par ailleurs, le montant de restes-à-réaliser, reporté sur l'exercice 2022, s'établit à 520 398 € au titre des subventions restant à percevoir.

*Pour rappel, le montant des subventions et participations perçues en 2020 était plus conséquent du fait du financement d'ALDETA pour l'aménagement des promenades du littoral (1<sup>er</sup> acompte versé de 1 000 000 €). La convention de financement signée prévoit le versement d'un second acompte de 500 000 € à l'achèvement des travaux des phases 1 et 2 ainsi qu'un 3<sup>ème</sup> versement d'1 million d'euros, 6 mois après la date de réception de l'ensemble des ouvrages.*

**D'un emprunt nouveau** conclu sur cet exercice auprès de la Banque Postale d'un montant de 700 000 € ;

Emprunt à taux fixe -0.92% sur une durée de 20 ans pour le financement de nos investissements réalisés (pour rappel, en 2020 : 2,7 millions d'euros)

**Du reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** 573 425 € qui compense la commune de la TVA qu'elle acquitte sur une partie de ses dépenses d'investissement éligibles réalisées en N-1, au taux forfaitaire de 16.404% (2020 : 713 799 €).

**De l'excédent de fonctionnement capitalisé** 2 132 693.46 € qui correspond à la quote-part du résultat de fonctionnement de l'année N-1 qui est affectée à l'autofinancement des équipements de la Commune (2020 : 602 931.03 €)

Dans **les divers**, on retrouve les cautionnements sur locations diverses (caution pour location Parking Bettoli, badges parkings pour 13 848.50 €).

Des **immobilisations financières** composées des PUP perçus au titre de l'opération Square Bènes pour 122 859 €.

Des opérations d'ordre comptable qui progressent d'une part, sur les amortissements 1.98 millions d'euros (1.79 millions € en 2020) et d'autre part, pour la sortie de l'inventaire et la constatation de la plus-value générée par la cession du terrain du Jaquon (2.5 millions d'euros)

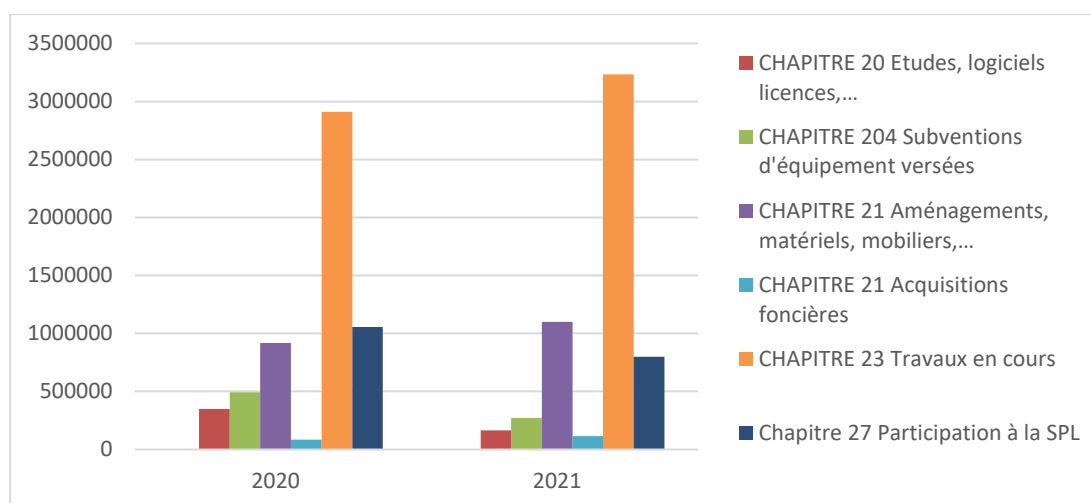
## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE  
Reçu le 06/07/2022  
Publié le 06/07/2022

4.2 Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 8 388 891.38 € + solde d'exécution négatif reporté de N-1 : 24 709.68 € (hors restes à réaliser 1 587 285.15 €)

CHAP	LIBELLE	2020	2021	Variation Mt	Variation %
20	Immobilisations incorporelles	348 451,59	165 951,65	-182 499,94	-52,37%
204	Subventions d'équipement versées	493 111,38	272 951,71	-220 159,67	-44,65%
21	Immobilisations corporelles	1 003 863,01	1 214 764,54	210 901,53	21,01%
23	Immobilisations en cours	826 376,81	1 830 146,80	1 003 769,99	121,47%
	Total des opérations d'équipement	2 084 954,17	1 402 480,61	-682 473,56	-32,73%
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 756 756,96</b>	<b>4 886 295,31</b>	<b>129 538,35</b>	<b>2,72%</b>
16	Emprunts et dettes	2 292 453,67	2 521 448,91	228 995,24	9,99%
27	Autres immobilisations financières	1 055 000,00	800 000,00	-255 000,00	-24,17%
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 347 453,67</b>	<b>3 321 448,91</b>	<b>-26 004,76</b>	<b>-0,78%</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>8 104 210,63</b>	<b>8 207 744,22</b>	<b>103 533,59</b>	<b>1,28%</b>
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	206 933,58	181 147,16	-25 786,42	-12,46%
041	Opérations patrimoniales	97 979,25	0,00	-97 979,25	-100,00%
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>304 912,83</b>	<b>181 147,16</b>	<b>-123 765,67</b>	<b>-40,59%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>8 409 123,46</b>	<b>8 388 891,38</b>	<b>-20 232,08</b>	<b>-0,24%</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>		<b>1 587 285,15</b>		

Le montant total des dépenses d'équipement réalisées en 2021 s'élève à 4 886 295.31 € auquel il convient de rajouter la participation financière versée à la SPL d'un montant de 800 000 € pour l'opération d'aménagement « Square Bènes » soit une réalisation totale de 5 686 295.31 €. Le niveau des restes-à-réaliser à reporter sur l'exercice 2022 reste élevé à la clôture de l'exercice, de l'ordre de 1.58 millions d'euros, conformément au plan pluriannuel d'investissement voté qui prévoit des opérations programmées sur du moyen et long terme et qui sont actualisées chaque année en fonction des aléas rencontrés.



**Une volonté forte de la municipalité de maintenir  
un niveau d'investissement soutenu**

15



Hôtel de Ville  
222 Esplanade du Levant  
06700 Saint-Laurent-du-Var  
Standard : 04 92 12 42 42 - Fax : 04 92 12 42 43

## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022



<b>Les opérations les plus représentatives 2021 :</b>	<b>5 686 295.31 €</b>
➤ L'aménagement des promenades du LITTORAL	1 216 926 €
➤ Le terrain synthétique du stade des Iscles et les équipements sportifs	1 098 610 €
➤ La participation annuelle à la SPL Côte d'Azur Aménagements relative à la construction de l'école Gaby Ferrer et la crèche les P'tits Gaby	800 000 €
➤ LES BATIMENTS, quelques opérations les plus significatives La téléphonie IP Les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville (rdj création réfectoire + réfection salle DALL+ aménagement des locaux de la Police Municipale) Les études et diagnostics du bâtiment « la cruche d'or » Les travaux dans les écoles, cantines scolaires, crèches Les alarmes vidéo dans les bâtiments + capteur Les travaux dans les autres bâtiments (église, salle F, police nationale, parc locatif)	576 584 €
➤ Les logiciels, licences et matériels informatiques	622 571 €
➤ Les aménagements urbains (espaces verts, forêts, parcs et jeux d'enfants, mobilier urbain, signalisation, parking, horodateurs, parkings éclairage public, balisage des plages...)	315 786 €
➤ Les subventions foncières pour l'aide à la construction des logements	250 000 €
➤ Le matériel des écoles, des crèches, de l'animation, du sport, de la culture	198 626 €
➤ Le matériel et le mobilier des services	135 268 €
➤ Les acquisitions foncières	115 716 €
➤ L'extension de la vidéoprotection sur le territoire	100 954 €
➤ L'aménagement du parc paysager du Jaquon	74 265 €
➤ L'aménagement de La Villa + wifi (décomptes définitifs)	69 819 €
➤ L'extension du CIMETIERE ST MARC (études)	46 405 €
➤ Les aides allouées aux commerçants – fin du programme FISAC	22 952 €





## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

En terme de dépenses d'investissement, on retrouve également le chapitre 16 qui correspond au remboursement du capital des emprunts (2 515 233 €) ainsi que quelques remboursements de cautions relatives aux locations parkings et logements.

Les dépenses réelles d'investissement 2021 progressent de 1.28% par rapport à 2020.

Enfin, les opérations d'ordre comptable en section d'investissement que l'on retrouve en section de fonctionnement « recettes » pour le même montant et qui représentent 181 147.16 € et détaillées ainsi qu'il suit : la comptabilisation des travaux réalisés en régie municipale (47 514.16 €) ainsi que l'amortissement de subventions d'investissement perçues pour 133 633 €.

### Les résultats de clôture et leur affectation

L'exercice 2021 a été clôturé avec un excédent global de 4 326 174.51 euros, composé d'un excédent de fonctionnement de 4 395 782.09 € et d'un déficit d'investissement de 69 607.58 €.

Les restes à réaliser constatés fin 2021 sont directement repris en section d'investissement en dépenses (1 487 285 euros) et en recettes (520 398 euros).

Le résultat d'investissement (-69 607.58 €) est également repris au budget primitif 2022 directement dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

Le résultat de fonctionnement (4 395 782.09 euros) a été repris par anticipation au BP2022 de la manière suivante :

- 2 455 782.09 euros seront affectés en recette d'investissement de manière à couvrir le besoin de financement (déficit d'investissement et restes à réaliser) et pour partie à autofinancer une partie des dépenses d'investissement (chapitre 1068)
- 1 940 000.00 euros en section de fonctionnement, en recette (chapitre 002)

### V – La gestion des emprunts au cours de l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, la commune a remboursé 2 521 448.91 € du capital des emprunts et n'a contracté qu'un nouvel emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de 700 000 € ;

Emprunt à taux fixe -0.92% sur une durée de 20 ans

Conformément à la stratégie financière décidée par la municipalité, l'encours des emprunts a donc diminué de 1.8 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2021.

Gestion des emprunts	2020	2021
Remboursement du capital des emprunts	2 292 453,67	2 521 448,00
Emprunts nouveaux	2 700 000,00	700 000,00
Emprunts gestion	0,00	0,00
Dette au 31 12	39 749 650,56	37 934 698,00
Capacité de désendettement	12	9
<b>Endettement Net Bancaire</b>	<b>407 546,33</b>	<b>-1 821 448,00</b>



## AR Prefecture

006-210601233-20220629-1-DE

Reçu le 06/07/2022

Publié le 06/07/2022

### Les chiffres-clés au 31/12/2021

La ville de Saint-Laurent-du-Var disposait de 28 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2021
L'emprunt global est de :	37 938 697 €
Son taux moyen s'élève à :	2.43%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans et 9 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans et 8 mois

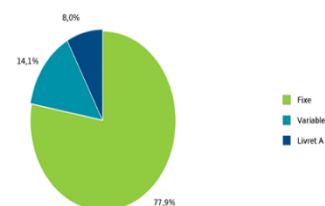
### Les échéances 2021

Remboursement du capital	Remboursement des intérêts
2 515 233 € (2 281 999 € en 2020)	954 142 € (1 000 957 € en 2020)

Après remboursement du capital, l'endettement net a diminué de 1.8 millions d'euros, traduction de la trajectoire fixée par la municipalité.

### La structure des emprunts au 31/12/2021

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 561 778.82 €	77,92 %	2,88 %
Variable	5 349 318.53 €	14,10 %	0,52 %
Livret A	3 027 600.00 €	7,98 %	1,37 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>37 938 697.35 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,43 %</b>



100% des produits sont non structurés et donc totalement conformes à la charte de bonne conduite.

Ainsi s'achève la présentation de ce compte administratif pour l'exercice 2021, vous avez pu prendre connaissance du détail des réalisations à travers ce rapport, selon une présentation analogue à celle du compte de gestion établi par le comptable public assignataire.